



De la paix dans les foyers à la paix dans le monde:

rendons l'éducation sûre pour tous !

Placer la **SÛRETÉ** et la **SÉCURITÉ**
au cœur de l'**ÉDUCATION**

16 ÉTAPES pour mettre fin à la violence fondée sur le genre en milieu scolaire

Environ 246 millions de filles et de garçons sont victimes de harcèlement et de maltraitance dans les écoles et à proximité des écoles chaque année.¹ Les violences de genre en milieu scolaire (VGMS) peuvent prendre la forme de violences psychologiques, physiques et sexuelles envers des garçons et des filles à l'intérieur de l'école, à proximité de l'école ou sur le chemin de l'école.

Les VGMS constituent une violation grave des droits de l'homme et une entrave aux droits des enfants à l'éducation ; elles affectent leur bien-être psychologique, physique et social et leur capacité à apprendre.

Les garçons comme les filles sont vulnérables à différentes formes de violence dans l'école ou près de l'école. Les VGMS sont le fruit de normes sexospécifiques profondément ancrées, de stéréotypes, d'inégalités systémiques, et de relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes. Les contextes de conflit prolongé, de déplacement et de pauvreté exacerbent la vulnérabilité des enfants aux VGMS.

Les VGMS comprennent les menaces explicites ou les actes de violence physique, l'intimidation, le harcèlement sexuel ou verbal, les attouchements non consentis, la coercition et l'agression sexuelles et le viol. D'autres formes de VGMS découlent de pratiques quotidiennes en milieu scolaire qui renforcent les stéréotypes et les inégalités entre les sexes, et favorisent des environnements violents ou dangereux, notamment pour ceux ou celles qui ne se conforment pas aux conceptions courantes de la masculinité ou de la féminité. Les châtiments corporels et la discipline au sein des établissements scolaires se manifestent souvent de façon très sexiste et discriminatoire. Dans le monde, les éducateurs et les élèves de sexe masculin comme féminin peuvent être victimes et auteurs de violences, dans des proportions et des formes variables selon les pays et les régions.²

Les partenaires internationaux pour la lutte contre les VGMS ce sont plus de 30 partenaires qui œuvrent pour mettre fin aux violences de genre en milieu scolaire

Les données semblent indiquer que les VGMS nuisent à l'apprentissage et ont des conséquences graves sur la santé physique et mentale. Elles ont un impact négatif sur la capacité des enfants à participer aux activités scolaires, peuvent nuire à la réussite et aux performances scolaires et mener à l'échec scolaire.²

Si le milieu scolaire reflète les inégalités et les discriminations qui existent au sein du foyer, des communautés et des sociétés en général, il peut aussi participer au changement en transformant les normes sexistes néfastes et les pratiques discriminatoires. Les écoles doivent devenir des environnements sûrs et sécurisés où les enfants apprennent à développer un respect mutuel et une compréhension de l'égalité des sexes et à s'élever contre la discrimination et les violences sexistes. Lorsqu'un enfant reçoit une éducation sûre et de qualité, il libère son potentiel et est mieux capable de contribuer au bien-être de sa communauté.

Lorsque les écoles sont débarrassées des violences sexistes, des répercussions positives se font ressentir au-delà de la salle de classe ; les discours traditionnels sur les hommes et les femmes se transforment et la manière dont les filles et les garçons envisagent le monde, et s'y comportent, change.

Visitez le groupe de travail en ligne: <http://bit.ly/srgbv16days>



Nous appelons toutes les parties prenantes à respecter, protéger et concrétiser le droit à une éducation sans violence

Nous appelons tous les Organismes et États Membres des Nations Unies à :

1. Reconnaître que les VGMS constituent un obstacle important à la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 16

Nous appelons les Gouvernements à :

2. Adopter des plans d'action globaux, tenant compte des disparités entre les sexes et multisectoriels, pour éliminer les VGMS, avec des lois protégeant explicitement les enfants de toute forme de violence et l'allocation de budgets spécifiques pour la mise en œuvre et la promotion des plans.
3. Mettre en place des mécanismes de signalement sûrs, efficaces et adaptés aux enfants ainsi que des services d'intervention multisectoriels pour les VGMS qui soient proportionnés et dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

Nous appelons les Donateurs à :

4. Prioriser et étendre le financement pour appuyer les programmes de lutte contre les VGMS, notamment chez les populations mal desservies et marginalisées, ainsi que les programmes de prévention liés à la résolution non violente des conflits, au changement des normes sexistes préjudiciables, et aux inégalités et dynamiques de pouvoir
5. Fournir des financements pour la recherche formative et la recherche-action, l'évaluation des programmes et des politiques pour renforcer la base de données et les pratiques exemplaires en matière de VGMS dans le monde du Sud ; notamment en ce qui concerne leur impact sur le bien-être psychologique et physique et sur les résultats d'apprentissage, les interventions efficaces, leur prévalence, la communication à leur sujet et leur intégration dans la planification du secteur de l'éducation.

Nous appelons les ministères de l'éducation, les administrateurs d'établissements scolaires et les syndicats d'enseignants à :

6. Adopter un code d'éthique professionnelle luttant explicitement contre les VGMS et devant être respecté par tous les membres; appliquer des protocoles scolaires de signalement et d'intervention pour les éducateurs, le personnel d'appui et les directeurs, avec la désignation d'éducateurs « de liaison » servant de premier point de contact pour les enfants victimes de violences.
7. Veiller à ce que le contenu de l'enseignement, à savoir les programmes, les manuels scolaires, les pratiques pédagogiques et les pratiques dans la salle de classe, tiennent compte des disparités entre les sexes et promeuvent la paix ainsi que des normes et attitudes garantissant l'égalité des sexes, notamment via une éducation sexuelle complète.
8. Renforcer les programmes de formation initiale et continue des enseignants pour qu'ils tiennent compte des disparités entre les sexes et améliorer et renforcer la capacité des éducateurs à promouvoir des normes garantissant l'égalité des sexes dans leurs pratiques d'enseignement

9. Mettre en place des partenariats avec des acteurs de la société civile pour favoriser la protection des élèves comme du personnel dans les établissements scolaires, notamment en situation de guerre ou de conflit

Nous appelons les Chercheurs à :

10. Mener des recherches de grande envergure afin de contribuer à la constitution d'une solide base de données et de combler les lacunes dans les connaissances sur les moteurs, les facteurs de risques et les contextes culturels des VGMS, notamment sur les enfants marginalisés en raison de leur pauvreté, origine ethnique, langue, caste, handicap, religion, statut de réfugié, sexe, orientation sexuelle ou identité de genre

Nous appelons les ONG, la société civile et la communauté internationale de développement à :

11. Impulser un mouvement mondial, avec les hommes et les garçons, les communautés et les parties prenantes, pour éliminer les VGMS et promouvoir l'accès à des écoles qui soient des espaces d'apprentissage sans violence et sûrs pour tous les éducateurs et les élèves
12. Élargir les programmes pour lutter contre les VGMS en informant et en autonomisant les communautés et les parties prenantes à tous les niveaux, en mettant en place une coordination multisectorielle, en encourageant la participation communautaire et l'expression des garçons et des filles ; et à intégrer les VGMS à d'autres initiatives relatives au VIH/SIDA, à la santé sexuelle et procréative, à la prévention de la violence dans les écoles, à l'intervention humanitaire et la consolidation de la paix, aux droits des enfants, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles
13. Développer et diffuser des orientations, des outils et des mécanismes de suivi et d'évaluation basés sur des données factuelles pour les programmes. Il s'agit de montrer comment lutter efficacement contre les VGMS
14. Encourager les gouvernements, les donateurs et les autorités chargées de l'enseignement à concrétiser et protéger le droit des enfants d'accéder à des environnements d'apprentissage scolaire et non scolaire sûrs et exempts de violence ; et à reconnaître que les VGMS augmentent souvent dans les pays touchés par les conflits et dans les situations d'urgence

Nous appelons les Communautés à :

15. S'unir pour mettre fin aux croyances sociales et culturelles néfastes à l'origine des violences envers les filles et les garçons dans les écoles ; mettre fin aux pratiques néfastes; et à renforcer les mécanismes de communication et d'intervention au sein des communautés et des établissements scolaires

Nous appelons les filles et les garçons à :

16. Agir pour être considérés comme des agents du changement. Élevez vos voix pour lutter contre les VGMS et exiger des environnements scolaires sûrs et sécurisés pour toutes les filles et tous les garçons dans le monde

1. Plan International. 2013. Le droit d'une fille d'apprendre sans peur : lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire. Woking, RU, Plan International

2. Rapport mondial de suivi sur l'EPT (2015). Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous. Document de politique 17. UNESCO et UNGEI

3. Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions responsables, efficaces et ouvertes